

No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

27 janvier 2026

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine tenue le 27 janvier 2026 sous la présidence du maire Antonin Valiquette, et à laquelle il y a quorum.

Sont présents :

M. Antonin Valiquette, maire
M. Louis Arseneault, conseiller du district 2
M. Hugues Lafrance, conseiller du district 3
M. Georges Painchaud, conseiller du district 4
M. Sébastien Cyr, conseiller du district 5
M. Gil Thériault, conseiller du district 6

Sont aussi présents :

M. Jean A. Hubert, directeur général par intérim
Mme Alexandra Vigneau, greffière
Mme Jasmine Solomon, cheffe de section en action climatique et directrice des infrastructures et du bureau de projets par intérim
M. Simon Mary, directeur de la sécurité publique et du service de sécurité incendie
Mme Maude Leblanc, directrice des ressources humaines par intérim
Mme Caroline Richard, directrice des travaux publics
Mme Marie-Christine LeBlanc, cheffe de section de l'attractivité du territoire et directrice du développement du milieu et de l'aménagement du territoire par intérim
Mme Monica Poirier, directrice du loisir, de la culture et de la vie communautaire
M. David Richard, chef de division de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme et directeur de l'urbanisme par intérim
M. Alexandre Bessette, directeur de l'attractivité, des communications et de l'expérience citoyenne
Mme Danielle Hubert, directrice des services administratifs et de la trésorerie

Quelque 25 personnes assistent également à la séance.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire, Antonin Valiquette, procède à l'ouverture de la séance à 21 h 09.

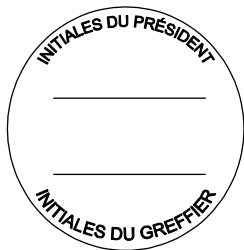
R2601-0016

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur une proposition de Georges Painchaud,
appuyée par Gil Thériault,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

que l'ordre du jour présenté soit adopté en laissant ouvert le point *Affaires diverses*.

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Approbation des procès-verbaux



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

27 janvier 2026

4. Constatation de la régularité de l'avis de convocation
5. Approbation de la liste des chèques à ratifier et des comptes à payer
6. Correspondance
7. Services municipaux
 - 7.1 Administration
 - 7.2 Services administratifs et trésorerie
 - 7.2.1 Dépôt et adoption du budget 2026
 - 7.2.2 Dépôt et adoption du programme triennal d'immobilisations 2026, 2027 et 2028
 - 7.3 Ressources humaines
 - 7.4 Travaux publics
 - 7.5 Sécurité incendie et de la sécurité publique
 - 7.6 Service du développement du milieu, de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme
 - 7.7 Loisir, culture et vie communautaire
 - 7.8 Infrastructures et bureau de projets
 - 7.9 Attractivité, communications et expérience citoyenne
 - 7.10 Réglementation municipale
8. Affaires diverses
9. Période de questions
10. Clôture de la séance

Constatation de la régularité de l'avis de convocation

La greffière certifie que l'avis de convocation de la présente séance extraordinaire du conseil a été notifié à tous les membres du conseil municipal au moins vingt-quatre heures avant l'heure fixée pour le début de la séance, le tout conformément aux dispositions des articles 323 et 338 de la Loi sur les cités et villes.

En conséquence, la séance extraordinaire est déclarée régulièrement convoquée et constituée.



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

27 janvier 2026

SERVICES MUNICIPAUX

SERVICES ADMINISTRATIFS ET TRÉSORERIE

R2601-0017

Dépôt et adoption du budget 2026

CONSIDÉRANT QUE le maire a procédé à la présentation du budget de la Municipalité et de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine;

CONSIDÉRANT QUE le taux des divers services municipaux ainsi que le taux de la taxe foncière ont été divulgués pour l'année 2026;

CONSIDÉRANT QUE le budget a été déposé au conseil séance tenante pour adoption;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Louis Arseneault,
appuyée par Sébastien Cyr,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

d'approuver les prévisions budgétaires 2026 de la Municipalité et de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine.

R2601-0018

Dépôt et adoption du programme triennal d'immobilisations 2026, 2027 et 2028

CONSIDÉRANT QUE le conseil doit adopter annuellement, par résolution, au plus tard le 31 décembre (sauf exceptions en année électorale) le programme triennal d'immobilisations de la Communauté maritime et de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine pour les trois années financières subséquentes;

CONSIDÉRANT QUE ce programme doit être divisé en phases annuelles et doit détailler, pour la période qui lui est coïncidente, l'objet, le montant ainsi que le mode de financement des dépenses en immobilisations que prévoit effectuer la Municipalité et dont la période de financement excède 12 mois;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Gil Thériault,
appuyée par Georges Painchaud,
il est résolu à l'unanimité des membres présents



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

27 janvier 2026

d'adopter le programme triennal d'immobilisations de la Communauté maritime et de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine pour les années 2026, 2027 et 2028 tel qu'il a été déposé au conseil.

AFFAIRES DIVERSES

Aucun nouveau point n'est porté aux affaires diverses.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est soulevée lors de la période allouée à cet effet.

R2601-0019

CLÔTURE DE LA SÉANCE

Sur une proposition de Sébastien Cyr,
appuyée par Louis Arseneault,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

de lever la séance à 21 h 11.

Antonin Valiquette, maire

Alexandra Vigneau, greffière